



Déclaration SE-UNSA - CAPD 18 mai 2017

Tout d'abord, nous remercions les services de la DSDEN pour la qualité des documents transmis pour ce premier mouvement. Nous reviendrons au fur et à mesure de l'étude de ce dossier sur certains éléments.

Concernant les temps partiels, nous ne comprenons toujours pas pourquoi certains postes sont incompatibles avec l'octroi d'un temps partiel. De plus, pour certaines situations (TR à temps partiel de droit par exemple) les réservations de rompus vont venir perturber le mouvement et les nominations au barème.

Nous demandons que toute demande de temps partiel soit étudiée sans tenir compte du poste occupé par les collègues. Poste qui peut d'ailleurs changer en fonction du mouvement.

Dans la liste des temps partiels 2017/2018 transmise par l'administration, nous ne comprenons pas les décisions de l'administration : pour des situations qui semblent identiques, les réponses sont parfois différentes. Des temps partiels accordés depuis de nombreuses années sont refusés alors que la situation des collègues est inchangée. Des temps partiels sont accordés seulement si les collègues choisissent un 50% durant l'entretien mais pour d'autres dans la même situation, l'accord est donné pour un 75 ou un 80%...

Il y a un manque criant de lisibilité, de transparence et d'équité.

Nous le constatons et les collègues sur le terrain également. Cela met parfois une sale ambiance dans une école quand, pour des situations qui semblent similaires, des collègues obtiennent des réponses différentes à leur demande.

Aussi, nous souhaitons connaître les critères permettant à l'administration de donner son avis sur les demandes de temps partiels sur autorisation. Les collègues aimeraient aussi les connaître et avant les entretiens.

Un sentiment d'injustice, de « choix du prince » se développe et il est temps de clarifier les critères d'attribution ou de refus ; tout le monde y gagnera.

Les élus SE-UNSA à la CAPD :
Carole TANGUY
Didier FABRE